

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

FÉVRIER
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 4,5% provenant de :

- La baisse de 15,5% des impôts directs suite à la diminution de la taxe de services communaux (-106 MDH), de la taxe professionnelle (-50 MDH) et de la taxe d'habitation (-5 MDH), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+14 MDH);
- La diminution de 3,3% des impôts indirects qui s'explique notamment par la baisse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-105 MDH);
- L'augmentation de 16,4% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des recettes domaniales (+39 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (+7MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 7,7% en raison de la hausse de 3,4% des dépenses de personnel et de 60,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 10% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 17 MDH à fin février 2021 à 25 MDH à fin février 2022, soit une hausse de 47,1%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin février 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 1.619 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.938 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 1.689 MDH, compte tenu d'un solde positif de 95 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 1.932 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 11 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 1.689 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2022.

Excédents globaux

A fin février 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (1.689 MDH) et des années antérieures ont été de 45,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2021	Prévisions 2022	Février 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	3 848	45 711	3 676	8%	-4,5%
1.1- Recettes fiscales :	3 495	37 664	3 265	9%	-6,6%
<i>Impôts directs</i>	949	21 336	802	4%	-15,5%
<i>Impôts indirects</i>	2 546	16 328	2 463	15%	-3,3%
1.2- Recettes non fiscales :	353	8 047	411	5%	16,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	89	772	128	17%	43,8%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	91	1 461	92	6%	1,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4	3 184	7	0%	75,0%
<i>Autres recettes</i>	169	2 630	184	7%	8,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 910	28 995	2 057	7%	7,7%
2.1- Biens et services :	1 870	28 034	2 021	7%	8,1%
<i>Personnel</i>	1 719	13 106	1 778	14%	3,4%
<i>Autres biens et services</i>	151	14 928	243	2%	60,9%
2.2- Intérêts de la dette	40	961	36	4%	-10,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	1 938	16 716	1 619		
4- INVESTISSEMENT²	17	9 698	25	0%	47,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	11	-2 363	94		
7- EXCEDENT³	1 932	4 655	1 689		
8- FINANCEMENT² :	-1 932	-4 655	-1 689		
<i>Recettes d'emprunt</i>	55	132	7		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-56	-1 923	-72		
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 931	-2 864	-1 624		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2021	Prévisions 2022	Février 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	3 495	37 664	3 265	9%	-6,6%
IMPÔTS DIRECTS	949	21 336	802	4%	-15,5%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	279	8 053	173	2%	-38,0%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	210	6 998	160	2%	-23,8%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	26	838	21	3%	-19,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	434	2 119	448	21%	3,2%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 679	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 649	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	2 546	16 328	2 463	15%	-3,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	2 182	12 706	2 077	16%	-4,8%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	456	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	94	924	98	11%	4,3%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	20	251	19	8%	-5,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	20	467	27	6%	35,0%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	43	174	49	28%	14,0%
<i>Taxe de séjour</i>	9	331	18	5%	100,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	67	222	50	23%	-25,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	111	797	125	16%	12,6%
RECETTES NON FISCALES	353	8 047	411	5%	16,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	89	772	128	17%	43,8%
<i>Redevance OTDP communal</i>	91	1 461	92	6%	1,1%
<i>Fonds de concours</i>	4	265	7	3%	75,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	57	1 020	64	6%	12,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	21	274	0	0%	-100,0%
<i>Subventions</i>	0	2 919	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	91	1 336	120	9%	31,9%
TOTAL DES RECETTES	3 848	45 711	3 676	8%	-4,5%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	82	294	3 300	3 676
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	71	49	1 118	1 238
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	71	47	738	856
<i>Produits des services</i>	0	0	126	126
<i>Produits des biens</i>	0	2	254	256
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	11	0	343	354
Taxe de services communaux	11	0	162	173
Taxe professionnelle	0	0	160	160
Taxe d'habitation	0	0	21	21
1.3- Ressources transférées :	0	245	1 839	2 084
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	244	1 833	2 077
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	1	6	7
2- DEPENSES ORDINAIRES	64	177	1 816	2 057
2.1- Biens et services :	51	176	1 794	2 021
<i>Personnel</i>	25	168	1 585	1 778
<i>Autres biens et services</i>	26	8	209	243
2.2-Intérêts de la dette	13	1	22	36
3- SOLDE ORDINAIRE	18	117	1 484	1 619
4- INVESTISSEMENT	0	8	17	25
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	94	94
7- EXCEDENT	18	109	1 562	1 689
8- FINANCEMENT :	-18	-109	-1 562	-1 689
<i>Recettes d'emprunt</i>	6	0	1	7
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-26	-2	-44	-72
<i>Variation de l'excédent</i>	2	-107	-1 519	-1 624

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin février 2022 laisse apparaître une baisse des ressources de 4,5% et une hausse des dépenses ordinaires de 7,7%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 1.619 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 25 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 95 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 1.689 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 3,7 MMDH en diminution de 4,5% par rapport à fin février 2021. Ceci s'explique par la baisse de 4,7% des recettes transférées et de 31,3% des recettes gérées par l'Etat, conjuguée à une hausse de 7,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	2 186	19 674	2 084	-4,7%
Gérées par l'Etat	515	15 889	354	-31,3%
Gérées par les collectivités	1 147	10 148	1 238	7,9%
TOTAL	3 848	45 711	3 676	-4,5%

1.1-RECETTES FISCALES

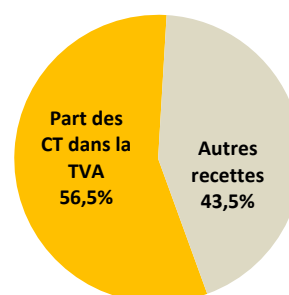
Les recettes fiscales ont atteint 3,3 MMDH, en diminution de 6,6% par rapport à leur niveau à fin février 2021, suite à une baisse de 15,5% des impôts directs et de 3,3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 88,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 2.084 MDH à fin février 2022 contre 2.186 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 4,7%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-105 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 56,5% de leur part dans le produit de la TVA.

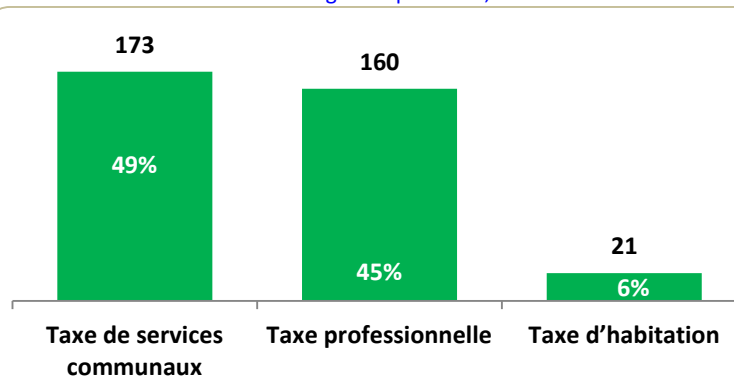
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin février 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 354 MDH contre 515 MDH un an auparavant, soit une diminution de 31,3%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-106 MDH), de la taxe professionnelle (-50 MDH) et de la taxe d'habitation (-5 MDH).

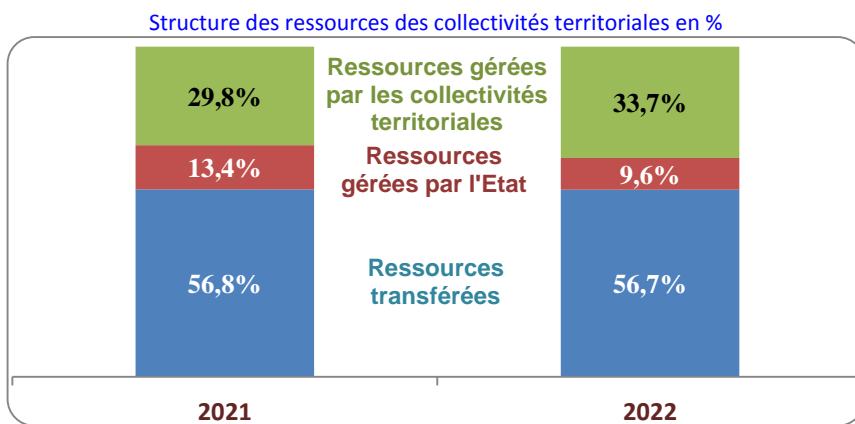
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.238 MDH à fin février 2022 contre 1.147 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 7,9%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (448 MDH), des recettes domaniales (128 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (98 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (92 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin février 2021 et fin février 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et des ressources transférées.



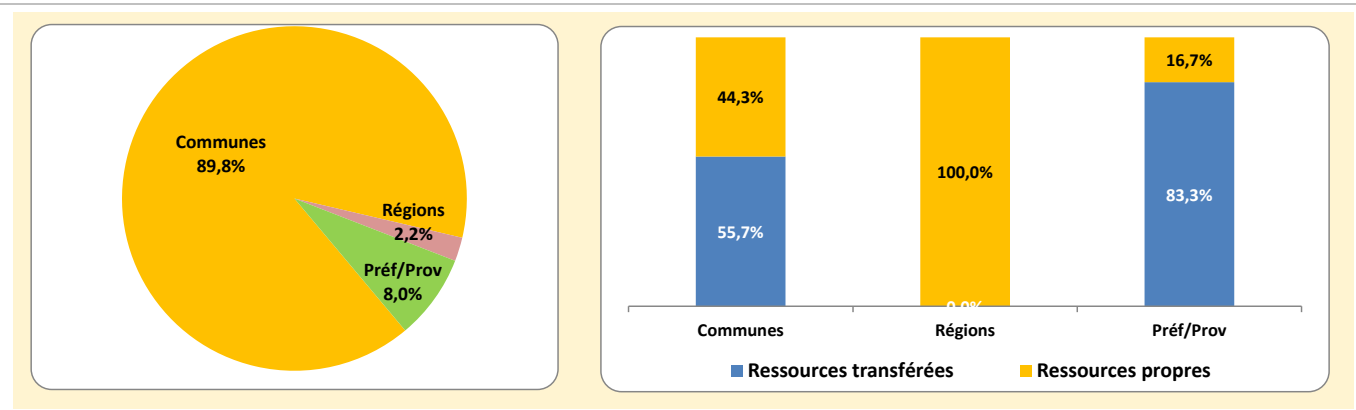
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 411 MDH, en hausse de 16,4% par rapport à leur niveau à fin février 2021, en raison principalement de l'augmentation de 39 MDH des recettes domaniales et de 7 MDH de la redevance des mandataires des marchés de gros.

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 3,3 MMDH et représentent 89,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin février 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 55,7% des recettes des communes contre 83,3% pour les préfetures et provinces.

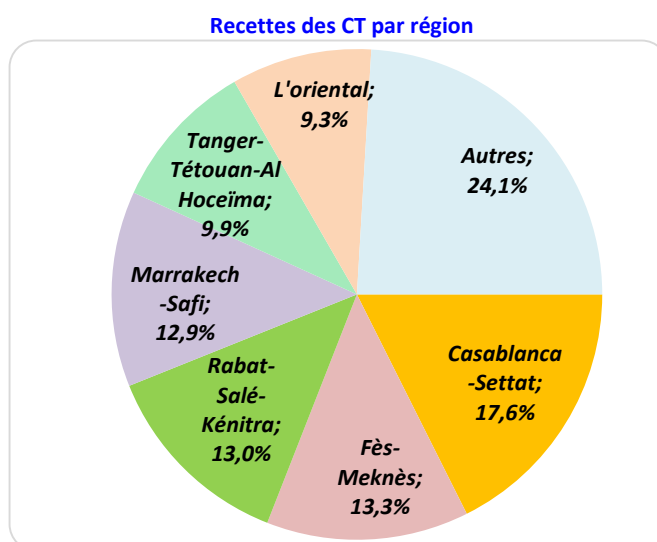


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (647 MDH) représentent 17,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 13,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	252	179	216	647
Fès-Meknès	154	10	326	491
Rabat-Salé-Kénitra	162	48	267	477
Marrakech-Safi	175	28	271	474
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	139	37	187	363
L'oriental	103	13	224	340
Souss-Massa	104	24	171	299
Béni Mellal-Khénifra	70	11	162	243
Drâa-Tafilalet	29	4	117	150
Laâyoune-Sakia El Hamra	32	0	63	95
Guelmim-Oued Noun	13	2	54	68
Dakhla-Oued Ed Dahab	3	0	25	29
TOTAL	1 238	354	2 084	3 676

2- DEPENSES

A fin février 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 2.154 MDH, en hausse de 8,6% par rapport à leur niveau à fin février 2021. Elles se composent à hauteur de 95,5% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin février 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 2.057 MDH, soit une augmentation de 7,7% en raison de la hausse de 3,4% des dépenses de personnel et de 60,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 10% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	1 719	13 106	1 778	14%	3,4%
Autres biens et services	151	14 928	243	2%	60,9%
Intérêts dette	40	961	36	4%	-10,0%
TOTAL	1 910	28 995	2 057	7%	7,7%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin février 2022 ont atteint 1.778 MDH contre 1.719 MDH à fin février 2021, soit une hausse de 3,4%. Les salaires représentent 86,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 85,6% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 243 MDH à fin février 2022 contre 151 MDH un an auparavant, en hausse de 60,9%. Elles sont constituées pour 39,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 36 MDH à fin février 2022 contre 40 MDH un an auparavant, en baisse de 10%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin février 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 1.619 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.938 MDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

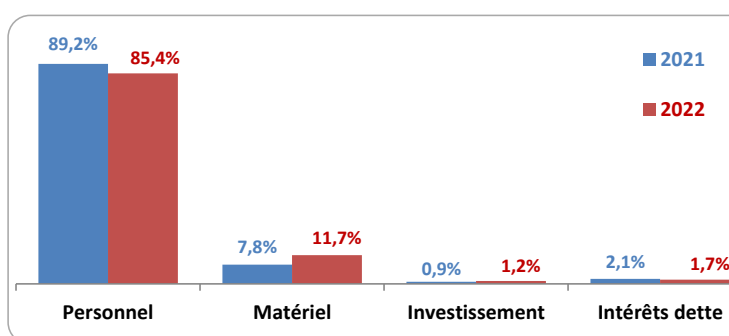
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 25 MDH à fin février 2022 contre 17 MDH à fin février 2021, soit une augmentation de 47,1% (+8 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des projets intégrés (+6 MDH) et des programmes nationaux (+15 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosse réparations (-7 MDH) et des subventions (-5 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	8	2 126	1	0%	-87,5%
Projets intégrés ⁶	2	1 753	8	0%	300,0%
Acquisitions immobilières	1	946	0	0%	
Acquisitions mobilières ⁷	0	373	0	0%	
Programmes nationaux ⁸	0	2 932	15	1%	
Subventions	6	1 568	1	0%	-83,3%
TOTAL	17	9 698	25	0%	47,1%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin février 2021 et fin février 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

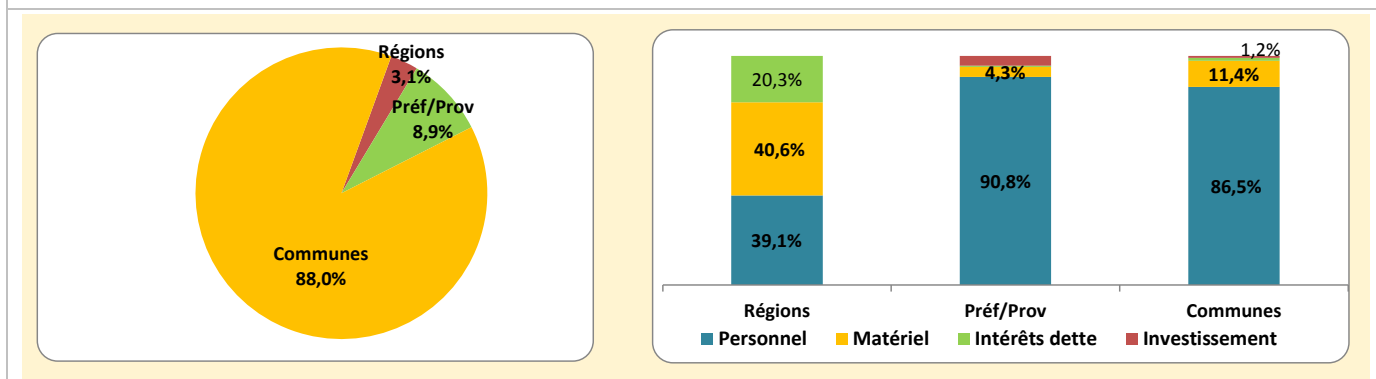
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 1.833 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires des collectivités territoriales est de 88% à fin février 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin février 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (86,5%) et des préfectures et provinces (90,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 40,6% des dépenses de matériel, de 39,1% des dépenses de personnel et de 20,3% des charges en intérêts de la dette.

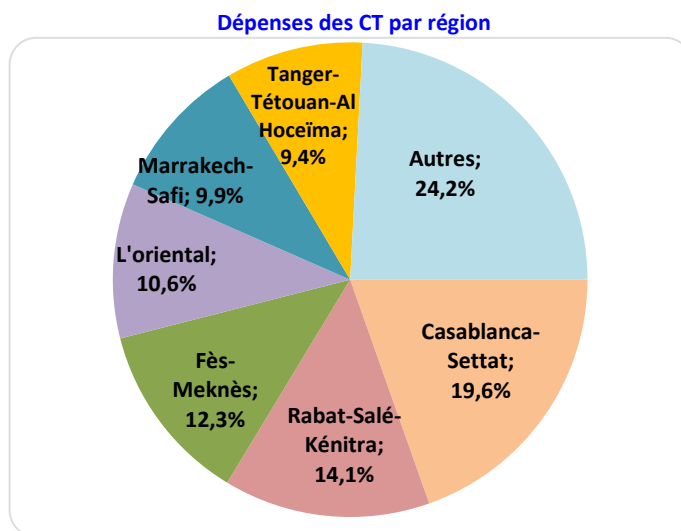


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,8% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (408 MDH) représentent 19,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	381	23	4	0	408
Rabat-Salé-Kénitra	241	24	5	23	293
Fès-Meknès	200	55	1	1	257
L'oriental	173	41	6	0	220
Marrakech-Safi	187	16	3	0	206
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	169	25	1	0	195
Béni Mellal-Khénifra	119	11	4	0	134
Souss-Massa	114	5	5	0	124
Laâyoune-Sakia El Hamra	74	31	6	0	111
Drâa-Tafilalet	64	12	1	1	78
Guelmim-Oued Noun	38	0	0	0	38
Dakhla-Oued Ed Dahab	18	0	0	0	18
TOTAL	1 778	243	36	25	2 082

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin février 2022 des soldes positifs de 1 MDH et 94 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 11 MDH pour les comptes spéciaux à fin février 2021.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 1.689 MDH à fin février 2022 contre un excédent global de 1.932 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin février 2022, soit 1.689 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2022.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin février 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 7 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 72 MDH et la reconstitution des excédents pour 1,6 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin février 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 45,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (1.689 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin février 2022

